



## ORDRE GÉNÉRAL.

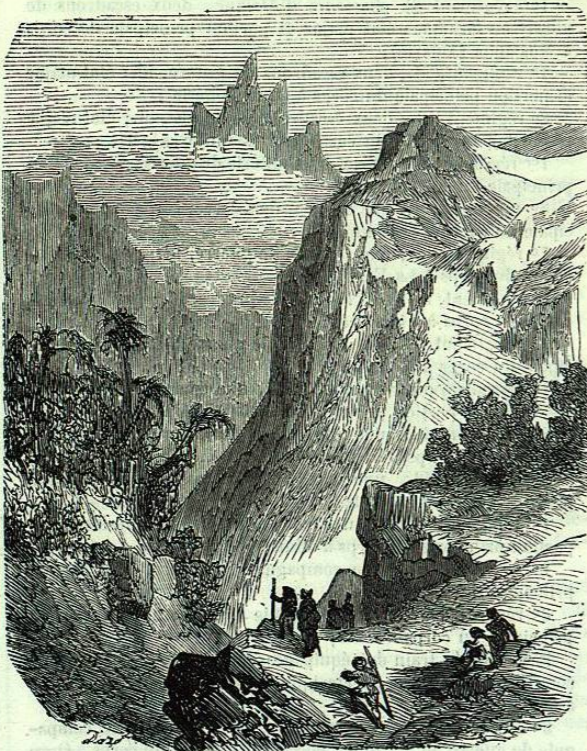
En arrivant au Mexique pour se mettre à la tête du corps expéditionnaire dont le commandement lui est confié par l'Empereur, le général en chef porte à la connaissance de tous que Sa Majesté a voulu que les pouvoirs militaires et diplomatiques fussent réunis dans sa main, et qu'en conséquence elle l'a nommé, par décret du 6 juillet 1862, son ministre plénipotentiaire au Mexique.

M. Dubois de Saligny, d'après les ordres de l'empereur, continuera à résider au Mexique dans la position d'un chef de mission dont les pouvoirs sont momentanément subordonnés à ceux d'un ambassadeur extraordinaire.

Vera-Cruz, le 22 septembre 1862.

Le général de division, sénateur, commandant en chef le corps expéditionnaire au Mexique.

Signé, FOREY.



Environ d'Orizaba.

Cet ordre général s'adressait principalement aux Français. Une proclamation, lancée deux jours plus tard, fit connaître à la population les vues que Napoléon III avait développées dans sa lettre du 3 juillet :

Mexicains,

« L'empereur Napoléon, en me confiant le commandement de la nouvelle armée qui va bientôt me suivre, m'a chargé de vous faire connaître ses véritables intentions.

« Lorsque, il y a quelques mois, l'Espagne, l'Angleterre et la France, subissant les mêmes nécessités, ont été amenées à se réunir pour la même cause, le gouvernement de l'Empereur n'envoya qu'un petit nombre de soldats, laissant à la nation la plus outragée la direction principale dans le redressement des griefs communs. Mais, par une fatalité difficile à prévoir, les rôles ont été intervertis, et la France est demeurée seule à défendre ce qu'elle croyait l'intérêt de tous. Cette nouvelle situation ne l'a pas fait reculer. Convaincue de la justice de ses réclamations, forte de ses intentions favorables à la régénération du Mexique, elle a persévéré et persèvera plus que jamais dans le but qu'elle s'est proposé.

« Ce n'est pas au peuple mexicain que je viens faire la

guerre, mais à une poignée d'hommes sans scrupule et sans conscience qui ont foulé aux pieds le droit des gens, gouvernent par une terreur sanguinaire, et, pour se soutenir, n'ont pas honte de vendre par lambeaux à l'étranger le territoire de leur pays.

« On a cherché à soulever contre nous le sentiment national en voulant faire croire que nous arrivions pour imposer à notre gré un gouvernement au pays; loin de là : le peuple mexicain, affranchi par nos armes, sera entièrement libre de choisir le gouvernement qui lui conviendra, j'ai mission expresse de le lui déclarer.

« Les hommes courageux qui sont venus se joindre à nous méritent notre protection spéciale; mais au nom de l'Empereur, je fais appel, sans distinction de parti, à tous ceux qui veulent l'indépendance de leur patrie et l'intégrité de son territoire. Il n'entre pas dans la politique de la France de se mêler, pour un avantage personnel, des querelles intestines des nations étrangères; mais lorsque, par des raisons légitimes, elle est forcée d'intervenir, elle le fait toujours dans l'intérêt du pays où son action s'exerce.

« Souvenez-vous que partout où flotte son drapeau, en Amérique comme en Europe, il représente la cause des peuples et de la civilisation.

« Vera-Cruz, le 24 septembre 1862.

« Le général de division, sénateur, commandant en chef le corps expéditionnaire du Mexique.

Signé, « FOREY. »

Le même jour avait eu lieu un engagement sérieux entre le détachement d'ouvriers indigènes du génie, fort de 120 hommes, venus de la Martinique et de la Guadeloupe, et un nombreux parti de guérillas et un corps de troupes régulières composé de 500 hommes. Cette attaque avait pour but de chasser nos troupes de Tojeria, poste entre la Vera-Cruz et Orizaba, où les convois se relayent et se rapatrient. Les pertes de l'ennemi furent de 30 hommes et 3 officiers. De notre côté, nous n'eûmes qu'un très-petit nombre de morts et de blessés. Parmi ces derniers, le nommé Théobald, ouvrier blessé d'une balle à la cuisse, mérita pour sa belle conduite la médaille militaire. En général, tous les noirs et mulâtres composant le détachement de travailleurs indigènes, repurent bravement le baptême du feu et repoussèrent l'ennemi avec honneur.

Ce détachement était commandé par M. Maréchal, capitaine d'artillerie de la marine, et MM. Scherer et Duval de Sainte-Claire, lieutenants tous deux, sortant du génie de la guerre.

C'était préluder dignement à la réception du commandant en chef. Il mit pied à terre, le 25 septembre, à 7 heures et demie du matin. Tous les bâtiments sur rade le saluèrent de leurs détonations. Il trouva toute la garnison sous les armes, la passa en revue, et dans une allocution chaleureuse, lui rappela le but politique de l'expédition. Comme ses dernières paroles se perdaient au milieu des cris de : Vive l'Empereur ! Il jeta par hasard les yeux sur l'hôtel-de-ville, l'*ayuntamiento*.

— Pourquoi, dit-il, le drapeau mexicain n'est-il pas arboré ?

— Général, on l'a amené quand nous sommes entrés dans la ville.

— Qu'on le hisse de nouveau ! que la population mexicaine sache bien que ce n'est pas à elle que nous venons faire la guerre.

Le drapeau flotta bientôt sur la maison commune, et fut accueilli par la foule avec une vive satisfaction.

Conformant ses actes à ses promesses, le général Forey composa une municipalité composée d'hommes ayant la confiance du pays, et pouvant mériter celle des Français. Il destitua Almonte et déclara nuls les décrets qu'avait promulgués ce prétendu président provisoire de la république mexicaine.

Le 3 mai 1862, des notables de la Vera-Cruz s'étaient réunis à l'hôtel-de-ville, et le colonel don José-Sanchez Facio avait déclaré que, vu la triste condition du pays, il était devenu indispensable de renoncer à la forme actuelle du gouvernement et de nommer un dictateur, afin qu'il se mit en rapport avec les chefs de l'expédition européenne, et qu'un gouvernement nouveau garantît la vie et la propriété des Mexicains, ainsi que celle des étrangers domiciliés.

Le colonel avait en conséquence proposé à l'assemblée de désavouer l'autorité du président actuel de la république, et de reconnaître don Juan Almonte comme dictateur.

La motion avait été adoptée, et quelques habitants de Cordova et d'Orizaba y avaient ultérieurement adhéré.

Ainsi avait été investi d'une sorte de pouvoir, ce général dont nous avons si souvent entendu le nom retentir dans les discussions du Corps législatif.

Le premier décret qu'il rendit, relativement à l'enrôlement forcé des employés et des soldats, était ainsi conçu :

En vertu des amples facultés dont j'ai été investi par le plan promulgué à Cordova, je décrète la loi suivante :

ART. 1<sup>er</sup>. Tous les Mexicains sont tenus d'accepter et d'exercer les emplois ou commissions qui leur seront confiés par le chef suprême de la nation et par les gouverneurs des départements dans les limites de leurs attributions.

ART. 2. Les excuses ou refus sans motifs légitimes ou justifiés seront considérés comme délits de désaffection au gouvernement et au nouveau régime établi.

ART. 3. Sont regardés comme motifs légitimes d'excuse ou de refus, l'âge de soixante ans et les maladies chroniques pouvant mettre absolument obstacle à l'exercice desdits emplois ou commissions.

ART. 4. Ceux qui sans motifs légitimes refuseront d'accepter ou d'exercer les emplois auxquels ils auront été nommés, encourront la peine du bannissement pour le terme de six mois à deux ans, qui leur sera inexorablement appliquée par le chef suprême de la nation, et par les gouverneurs des départements. J'ordonne que le présent décret soit imprimé, publié, etc. Dieu et la loi.

Orizaba, 4 juin 1862.

ALMONTE.

Après les glorieux faits d'armes du mois de juin 1862, Almonte avait publié une proclamation dont voici la traduction littérale :

« Mexicains,

Deux grands événements ont eu lieu hier dans les environs de cette ville. L'armée de Juarez, commandée par les chefs démagogues les plus célèbres par leurs crimes contre la société, s'est présentée, la menace à la bouche, et a eu l'imprudence d'envoyer une sommation arrogante au brave et chevaleresque commandant des forces françaises.

La déroute la plus complète, qu'ont fait subir 150 braves soldats du 99<sup>e</sup>, sous les ordres de l'intrépide et honorable capitaine Detrie, à 4,000 hommes de la fameuse division de Zacatecas, telle a été la réponse que l'armée de l'empereur des Français a donnée à ces hordes vandales qui croyaient l'intimider !

Zaragoza, profitant de l'obscurité de la nuit, a levé furtivement son camp, qu'il avait osé placer en face du nôtre, avec l'aspect de l'hostilité la plus arrogante, et aujourd'hui il se retire en désordre et précipitamment, poursuivi de près par la cavalerie nationale, et il va repasser pour la quatrième fois, avec autant de honte que les autres, les Cumbres d'Acultzingo. Les généraux en chef libéraux, Gonzalez, Ortega, le héros de Calputalpan, Alatorre, Pedraza, Colombres, Alcoer et beaucoup d'autres ont trouvé leur humble sépulture dans la montagne du Borrego.

Cette ville qui, pleine de confiance dans la valeur et dans l'enthousiasme de l'armée franco-mexicaine, a été témoin de la lutte, a pu se convaincre de l'impuissance de ceux qui avaient cru, dans leur férocité, qu'en promettant le pillage de la place, ils donneraient à leurs troupes la valeur que n'a pu leur inspirer la cause impie qu'elles défendent.

Mexicains, le même sort qu'a subi la soi-disant illustre et héroïque division de Zacatecas et qu'avaient éprouvé avant elle à Acultzingo et Baranca Seca les hordes de Zaragoza et de Doblado, les attend chaque fois qu'elles oseront faire face à l'invincible armée française et à l'enthousiaste armée nationale; car ces dernières défendent la cause de l'indépendance et de la nationalité mexicaines, et les autres celle de la barbarie et du pillage. Mettez donc toute votre confiance dans l'armée franco-mexicaine et en votre compatriote.

J.-N. ALMONTE. »

Pendant qu'Almonte tenait ce langage, des guérillas appartenant à son parti saccageaient l'hacienda (la plantation) du Potrero, près de Cordova, administrée par notre compatriote

M. Legrand; pillaient l'établissement d'un autre compatriote, M. Prévost, qui se vit forcé de fuir avec sa famille à Jalapa; enlevaient de la grande filature de Cocolapam pour 4,000 piastres de coton et pour 300 piastres de papier; incendiaient les haciendas de Penuela et de San-Cayetano; brûlaient le village d'Amatlan; ravageaient enfin les environs de Cordova.

Par un second décret, Almonte donna cours forcé aux monnaies françaises, anglaises, espagnoles et des États-Unis, en fixant leur valeur en espèces mexicaines. « Vous figurez-vous, nous écrivait alors un négociant de Vera-Cruz, l'ébahissement du paysan mexicain forcé de calculer mentalement au marché la valeur de ses produits en sous, en shillings, en francs, en crowns, en réaux de vellon, etc. Je doute fort que nos campagnards français s'accommodassent d'une nouveauté pareille. »

Un troisième décret d'Almonte imposait dans la province de Vera-Cruz une contribution de 2 0/0 sur la valeur des immeubles dans les villes et dans les campagnes. On devait l'acquitter tout entière dans le courant du mois, à partir de la



Arriero, muletier mexicain.

promulgation. Ceux qui n'auraient pas payé dans les dix jours après l'expiration du terme, devaient subir sur leur cote une augmentation de 50 0/0.

Un quatrième décret émettait pour 500,000 piastres de billets.

ART. 1<sup>er</sup>. Il sera émis 770,000 titres nationaux d'une valeur totale de 500,000 piastres. On émettra 70,000 billets d'une valeur de 5 piastres, 100,000 billets d'une piastre, 200,000 billets de 2 réaux et 400,000 billets d'un réal.

ART. 2. Lesdits billets nationaux circuleront dans toute la république comme monnaie courante pour la valeur fixée.

ART. 3. L'acceptation des billets nationaux est obligatoire dans tous les paiements que le gouvernement et les particuliers auront à faire, soit dans tous les achats, soit dans les transactions commerciales.

Les articles 4 et 5 règlent le mode de circulation des billets pour le cas où la valeur du billet donné en paiement excéderait la valeur de la chose vendue.

ART. 6. Ceux qui refuseront de vendre sur paiement de billets nationaux, ou qui enchériront, pour ne pas recevoir les billets, les objets destinés à la consommation, ou qui établi-

